COMMUNE DE SAINT PRIVAT EN PERIGORD

PROCÉS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois le vingt-neuf mars à dix-huit heures,

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle des fêtes de Saint-Privat des Prés, sous la Présidence de Pascale ROUSSIE-NADAL, Maire.

Date de convocation du conseil : le 14 mars 2023

<u>Etaient présents</u>: Mesdames et Messieurs Pascale ROUSSIE-NADAL, Denise RAGOT, Jean-Louis VESSIERE, Éric MONROUX, Maxime CLAIRAUD, Cyril CONDEMINE, Christine VAYSSE, Hélène PRADIER, Dominique RABOISSON, Alain LUCOT, Rémy CHAUSSADE, Joelle STRUFFERT, Marie-Christine MALBEC-ANDRIEUX, Pierre DE CUMOND.

<u>Absents excusés</u>: Fabienne PICHOT a donné pouvoir à Pascale ROUSSIE-NADAL, Joelle REYREL *n'a pas donné pouvoir*, Catherine CHARRIER a donné pouvoir à Rémy CHAUSSADE, Didier JACQUIN n'a pas donné pouvoir.

<u>Secrétaire de Séance</u>: Monsieur Dominique RABOISSON.

Monsieur Dominique RABOISSON a été désigné Secrétaire de séance (selon art. L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).

<u>Invités (3)</u>: Bruno ARCHAMBAULT DE VENCAY, Conseiller aux Décideur Locaux (CDL); Riad LATIOUI, Secrétaire de Mairie; Philippe LUPRIS, Agent administratif comptable.

Date d'affichage de la convocation : 15 mars 2023.

Nombre de conseillers en exercice : 18 – Nombre de présents : 14 – Nombre de votants : 16

Madame le Maire procède à l'appel nominal des membres du Conseil Municipal, constate que le quorum est atteint et valide la tenue de cette assemblée.

Ajout de trois points à l'ordre du jour

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'ajouter les trois points suivants à l'ordre du jour :

- Le renouvellement de la convention avec la Mission Locale Ribéracois Vallée de l'Isle. Il sera placé au point 14 de l'ordre du jour.
- La validation de la participation triennale de la commune aux transports scolaire. Il sera placé au point 15 de l'ordre du jour.
- Le bail commercial de la nouvelle boulangerie qui va démarrer au 1^{er} avril 2023. Il sera placé au point 16 de l'ordre du jour.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité, l'ajout des trois points à l'ordre du jour (16 voix pour).

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur le procès-verbal de la réunion du 06 janvier 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver, à l'unanimité (16 voix pour), le compterendu de la réunion du 06 janvier 2023.

ORDRE DU JOUR

01/ Vote des comptes administratifs et comptes de gestion 2022 des budgets annexes et du budget principal – Affectation du résultat :

02/ Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2023 :

03/ Amortissement – Subvention d'équipement du budget principal au budget logement.

04/ Vote des budgets primitifs 2023 :

- 05/ Vote des subventions 2023 :
- 06/ Adoption du compte financier unique :
- 07/ Opération logements conventionnés rue du lavoir validation du lots 6 plomberie électricité
- 08/ Création d'un poste administratif à 35 H
- 09/ Reprise de concession (Festalemps)
- 10/ Archivage : Mission complémentaire « anciennes archives communales » et mission d'archivage pour la nouvelle commune « Saint Privat en Périgord »
- 11/ Plan communal de sauvegarde Engagement dans la réalisation d'un PCS pour risque incendie de forêt.
- 12/ Renouvellement de la convention SPA
- 13/ Renouvellement de la convention avec l'ATD
- 14/ Renouvellement de la convention avec la Mission Locale Ribéracois Vallée de l'Isle
- 15/ Participation triennale de la commune aux transports scolaires
- 16/ Bail commercial de la nouvelle boulangerie

QUESTIONS DIVERSES:

- Point musée
- Point formation des élus « cimetière »
- Point Église de Festalemps

FINANCES

1/ Vote des comptes administratifs et comptes de gestion 2022 des budgets annexes et du budget principal – Affectation du résultat :

Madame le Maire, assistée du Conseiller au Décideur Locaux (CDL) de St Astier Mr Bruno ARCHAMBAULT DE VENCAY ont exposé aux membres du Conseil Municipal :

- Les comptes de gestion 2022 des budgets annexes et du budget principal
- Les comptes administratifs 2022 des budgets annexes et du budget principal
- L'affectation des résultats de 2022 des budgets annexes et du budget principal.

Les budgets annexes sont « Assainissement », « Logements conventionnés », « Photovoltaïque », et « Lotissement ».

Présentation et vote des comptes de gestion 2022 :

Monsieur DE VENCAY prend la parole et expose à l'ensemble des membres du Conseil Municipal le détail des comptes de gestion de chaque budget. Il précise qu'après vérification, **les comptes de la commune sont sains et relatent d'une bonne gestion**. Monsieur DE VENCAY présente l'ensemble des comptes de gestion des différents budgets et propose de les voter une fois tous exposés dans un souci d'organisation. A l'issue de cette présentation, le Conseil Municipal sera donc invité à se prononcer sur le vote des comptes de gestion.

Compte de gestion :

BUDGET ASSAINISSEMENT:

Nº CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 024027

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC RIBERAC

ETABLISSEMENT : ASST - ST PRIVAT EN PERIGORD

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

72001 - ASST - ST PRIVAT EN PERIGORD

Exercice 2022

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSPERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à					
caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services					
à					
caractère industriel					
et commercial					
ASST - ST PRIVAT EN					
PERIGORD					
Investissement	9 379,66		352,40		9 732,06
Fonctionnement	96 916,45		-5 450,33		91 466,12
Sous-Total	106 296,11		-5 097,93		101 198,18
TOTAL III	106 296,11		-5 097,93		101 198,18
TOTAL I + II + III	106 296,11		-5 097,93		101 198,18

BUDGET LOGEMENTS CONVENTIONNÉS:

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 024027

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC RIBERAC

ETABLISSEMENT : LOGEMENTS - ST PRIVAT EN PGD

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

72002 - LOGEMENTS - ST PRIVA	II EN PGD				Exercice 2022
	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à					
caractère administratif					
LOGEMENTS - ST PRIVAT EN					
PGD					
Investissement	105 156,84		-17 218,05		87 938,79
Fonctionnement	47 571,36		14 484,74		62 056,10
Sous-Total	152 728,20		-2 733,31		149 994,89
TOTAL II	152 728,20		-2 733,31		149 994,89
III - Budgets des services à					
caractère industriel					
et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	152 728,20		-2 733,31		149 994,89

BUDGET PHOTOVOLTAÏQUE:

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 024027

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC RIBERAC

ETABLISSEMENT : PHOTOVOLTAIQUE - ST PRIVAT EN

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à					
caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à					
caractère industriel					
et commercial					
PHOTOVOLTAIQUE - ST PRIVAT EN					
Investissement	-5 190,30		-384,61		-5 574,91
Fonctionnement	26 405,85	5 190,30	4 117,11		25 332,66
Sous-Total	21 215,55	5 190,30	3 732,50		19 757,75
TOTAL III	21 215,55	5 190,30	3 732,50		19 757,75
TOTAL I + II + III	21 215,55	5 190,30	3 732,50		19 757,75

BUDGET LOTISSEMENT:

Nº CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 024027

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC RIBERAC

ETABLISSEMENT : LOT - ST PRIVAT EN PERIGORD

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

72003 - LOT - ST PRIVAT EN PERIGORD

Exercice 2022

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à					
caractère administratif					
LOT - ST PRIVAT EN PERIGORD					
Investissement	-21 901,73		81 073,41		59 171,68
Fonctionnement	0,09		-55 473,49		-55 473,40
Sous-Total	-21 901,64		25 599,92		3 698,28
TOTAL II	-21 901,64		25 599,92		3 698,28
III - Budgets des services à					
caractère industriel					
et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	-21 901,64		25 599,92		3 698,28

BUDGET PRINCIPAL:

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 024027

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC RIBERAC

ETABLISSEMENT : ST PRIVAT EN PERIGORD

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

72000 - ST PRIVAT EN PERIGORD

Exercice 2022

		PART AFFECTEE A		TRANSFERT OU INTEGRATION	
	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
I - Budget principal					
Investissement	62 168,24		271 321,50		333 489,74
Fonctionnement	1 137 977,91	556 731,76	352 127,47		933 373,62
TOTAL I	1 200 146,15	556 731,76	623 448,97		1 266 863,36
II - Budgets des services à					
caractère administratif					
72002-LOGEMENTS - ST PRIVAT EN PGD					
Investissement	105 156,84		-17 218,05		87 938,79
Fonctionnement	47 571,36		14 484,74		62 056,10
Sous-Total	152 728,20		-2 733,31		149 994,89
72003-LOT - ST PRIVAT EN PERIGORD					
Investissement	-21 901,73		81 073,41		59 171,68
Fonctionnement	0,09		-55 473,49		-55 473,40
Sous-Total	-21 901,64		25 599,92		3 698,28
TOTAL II	130 826,56		22 866,61		153 693,17
III - Budgets des services à					

Monsieur DE VENCAY explique que les comptes de gestion sont bons et cohérents avec le fonctionnement de la collectivité. Pour appuyer ces dires, il propose aux membres du Conseil Municipal les documents financiers issus de son logiciel qui viennent corroborer la bonne gestion des comptes.

	montant	Montant en € par habitant pour la catégorie démographique				
	en€	Commune	Département	Région	National	
FONCTIONNEMENT						
Total des produits de fonctionnement = A	1 024 434	907	857	986	1 102	
Produits de fonctionnement CAF	1 020 623	904	833	956	1 044	
dont : Impôts locaux	321 930	285	327	401	461	
Fiscalité reversée par les GFP	0	0	0	1	14	
Autres impots et taxes	97 943	87	67	87	48	
Dotation globale de fonctionnement	470 930	417	286	224	216	
Autres dotations et participations	27 681	25	39	97	146	
dont : FCTVA	4 832	4	2	4	3	
Produits des services et du domaine	69 412	61	43	60	75	
Total des charges de fonctionnement = B	672 306	595	649	785	887	
Charges de fonctionnement CAF	653 444	579	612	743	810	
dont : Charges de personnel (montant net)	320 699	284	294	345	344	
Achat et charges externes (montants nets)	188 008	167	191	249	272	
Charges financières	10 589	9	10	8	15	
Subventions versées	5 786	5	12	26	54	
Contingents	44 222	39	46	55	55	
Résultat comptable = A - B = R	352 127	312	208	201	215	
Capacité d'autofinancement brute = CAF	367 178	325	221	213	234	

INVESTISSEMENT					
Total des ressources d'investissement budgétaires=C	635 593	563	451	467	536
dont : Excédents de fonctionnement capitalisés	556 732	493	142	195	175
Dettes bancaires et assimilées (hors ICNE) (1)	0	0	81	69	85
Autres dettes à moyen / long terme	0	0	0	2	2
Subventions reçues	29 500	26	137	99	122
FCTVA	30 499	27	46	37	46
Autres fonds globalisés d'investissement	0	0	6	5	14
dont : Taxe d'aménagement	0	0	6	5	14
Amortissements	15 051	13	20	14	20
Provisions	0	0	0	0	0
Total des emplois d'investissement budgétaires=D	364 272	323	380	470	526
dont : Dépenses d'équipement	315 799	280	285	389	419
Remboursement de dettes bancaires et assimilées (1)	44 677	40	82	61	80
Remboursements des autres dettes à moyen / long terme	0	0	0	2	2
Reprise sur amortissements et provisions	0	0	0	0	0
Charges à répartir	0	0	0	0	0
Immobilisations affectées	0	0	0	0	0
Besoin de financement résiduel = D - C	-271 322	-240	-70	3	-9
+ Solde des opérations pour compte de tiers	0	0	0	0	0
Besoin de financement de la section d'investissement	-271 322	-240	-70	3	-9
Résultat d'ensemble	623 449	552	278	198	224
DETTE					
Encours total de la dette au 31 décembre	295 922	262	567	407	667
dont encours des dettes bancaires et assimilées	293 723	260	565	399	656
Encours des dettes bancaires et assimilées retraité du solde du compte 441.21	293 723	260	565	399	653
Annuités des dettes bancaires et assimilées (1)	55 266	49	92	68	94
Avances du Trésor (solde au 31/12)	0	0	0	0	0
FONDS DE ROULEMENT en fin d'exercice	1 266 863	1 122	661	792	831

La fiche n°1 concerne l'exécution des opérations budgétaires de l'exercice. Certains éléments constituant les produits et les charges de fonctionnement sont isolés.

La différence entre produits et charges de fonctionnement donne le résultat comptable.

La différence entre les produits et les charges réels de fonctionnement donne la capacité d'autofinancement brute.

Le cadre, intitulé "INVESTISSEMENT ", présente les principales composantes budgétaires de la section d'investissement. À ce niveau, est calculé le besoin de financement résiduel de la collectivité. S'y ajoute le besoin dégagé par les opérations pour compte de tiers.

Le rapprochement entre le résultat comptable de la section de fonctionnement et le besoin de financement de la section d'investissement donne le résultat d'ensemble de l'exercice.

Au bas de cette première fiche sont indiqués divers éléments relatifs à la dette (notamment, l'encours total de la dette au 31 décembre et l'annuité des dettes bancaires et assimilées), ainsi que le fonds de roulement à la clôture de l'exercice.

Fiche n°2: Les ratios de structure

	montant	Montant en € par habitant pour la catégorie démographique				
	en€	Commune	Département	Région	National	
COMPOSANTES DE l'AUTOFINANCEMENT						
Excédent Brut de Fonctionnement = EBF	377 767	335	224	212	244	
Résultat comptable = A - B = R	352 127	312	208	201	215	
Produits de fonctionnement CAF	1 020 623	904	833	956	1 044	
Charges de fonctionnement CAF	653 444	579	612	743	810	
Capacité d'autofinancement brute = CAF	367 178	325	221	213	234	
Produits de cessions d'immobilisations	16	0	13	23	45	
CAF nette de remboursements de dettes bancaires et assimilées (1)	322 501	286	139	152	155	
CAF nette de remboursements réels de dettes bancaires et assimilées (2)	322 501	286	139	152	155	

	Catégorie démographique				
	Commune	Département	Région	National	
POURCENTAGE DANS LES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT CAF					
Impôts locaux	31,54 %	39,28 %	41,97 %	44,17 %	
Dotations et participations reçues	48,85 %	39,10 %	33,56 %	34,65 %	
dont Dotation Globale de Fonctionnement	46,14 %	34,39 %	23,42 %	20,66 %	
POURCENTAGE DANS LES CHARGES DE FONCTIONNEMENT CAF					
dont: Achats et charges externes (montant net)	28,77 %	31,24 %	33,56 %	33,53 %	
Charges de personnel (montant net)	49,08 %	48,04 %	46,45 %	42,43 %	
Charges financières	1,62 %	1,63 %	1,01 %	1,85 %	
Contingents	6,77 %	7,50 %	7,40 %	6,75 %	
Subventions versées	0,89 %	2,01 %	3,53 %	6,64 %	
POURCENTAGE DANS LES DEPENSES D'EQUIPEMENT					
Autofinancement net (1)	102,12 %	48,71 %	39,12 %	36,86 %	
Dettes bancaires et assimilées (hors ICNE) (1)	0,00 %	28,21 %	17,87 %	20,15 %	
Subventions reçues	9,34 %	47,83 %	25,38 %	28,98 %	
FCTVA	9,66 %	16,15 %	9,46 %	10,87 %	
AUTRES RATIOS					
Encours des dettes bancaires et assimilées au 31 décembre / CAF	0,80	2,56	1,87	2,80	
Encours des dettes bancaires et assimilées retraitées du solde du compte 441.21 / CAF	0,80	2,56	1,87	2,79	
Annuités des dettes bancaires et assimilées (1) / EBF	0,15	0,41	0,32	0,39	

⁽¹⁾ refinancements de dettes déduits si le compte 166 a été renseigné

La fiche n°2 comporte deux parties. La première partie présente les éléments qui déterminent la CAF (capacité d'autofinancement). La seconde mesure certains ratios financiers ; elle décrit, en particulier, certaines rubriques de la fiche n°1, en les rapportant au total des produits de fonctionnement, ainsi que la part des principales ressources d'investissement dans les dépenses d'équipement.

Il faut noter que ces fiches permettent de situer la commune en termes de comparatif à d'autres communes de la même ampleur et qu'à ce jour la collectivité affiche de très bons résultats comme définis dans les fiches ci-dessus. Ce qui permet de soutenir la bonne gestion de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver, à l'unanimité (16 voix pour), les comptes de gestion 2022 des budgets annexes et du budget principal.

Présentation et vote des comptes administratifs 2022 :

Madame le Maire prend la parole et présente les différents comptes administratifs 2022 aux membres du Conseil Municipal et en fait le détail pour chaque budget. Madame Le Maire sera invitée à se retirer de l'assemblée pour que le Conseil Municipal puisse procéder au vote des comptes administratifs à la suite de cette présentation.

⁽²⁾ les opérations d'ordre budgétaire sont retraitées

COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ASSAINISSEMENT 2022:

			COMPTE AD	MINISTRAT	TIF 2022			
	SECTION DE FOR	NCTIONNEMENT			SECTION D'INVESTISSEMENT			
				-				
LIBELLES	DEPENSES	LIBELLES	RECETTES		LIBELLES	DEPENSES	LIBELLES	RECETTES
011 Charges générales	9 856,64	013 Atténuation charges			16 Emprunts	10 345,60	10 FCTVA+divers	
012 Charges personnel	24 905,92	70 Produits	40 961,73		10 Dotations		1068 Excédent fonct.cap.	
014 Attenu. de produits		73 Impôts et taxes			204 Subventions versées		13 Subventions équip.	
65 Charges de gestion	0,68	74 Dotations	2 236,00		21 Immob.corp.		16 Emprunts	
66 Charges financières	3 158,71	75 Autres produits			23 Immob en cours		23 immo en cours	-
67 Charges exception.		76 Produits financiers	-		23 Opérations équip.		165 Dépôts et caution	
	28,11	77 Produits exception.			27 Autres imm.financ.		45 Op cpte tiers	
Dépenses réelles	37 950,06	Recettes réelles	43 197,73		45 op,cpte tiers		Recettes réelles	
042 Amortissement	28 697,00	042	17 999,00		Dépenses réelles	10 345,60	040 Amortissement	28 697,00
		002 Report n-1	96 916,45		040 Amortissement	17 999,00	001 Section inv reporté	9 379.66
			30 310,43		001 Report n-1	17 555,00	oor section in reporte	3 373,00
					oor neporting			
							Report n-1	
TOTAL	66 647,06	TOTAL	158 113,18		TOTAL	28 344,60	TOTAL	38 076,66
		RESULTAT FONCTIONNEMENT :	91 466,12				RESULTAT INVESTISSEMENT:	9 732,06

Les écritures sont conformes au compte de gestion du budget assainissement 2022.

Affectation des résultats de 2022 du budget annexe : Assainissement

RECAPITULATION		
Dépenses Fonctionnement	66 647,06	
Recettes Fonctionnement	158 113,18	
Résultat de Fonctionnement	91 466,12	excédent
Dépenses Investissement	28 344,60	
Recettes Investissement	38 076,66	
Résultat Investissement	9 732,06	exédent
RAR dépenses		
RAR Recettes	-	
Besoin de financement	-	

AFFECTATION DU RESULTAT

R/ 002 résultat n-1		91 466,12	Investissement
c/1068 besoin de financement	-		
C/002 Excédent reporté		91 466,12	Fonctionnement

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur l'affectation des résultats comme suit :

Affectation de l'excédent d'investissement de 9 732,06 € au compte 001 ;

Affectation de l'excédent de fonctionnement de 91 466,12 € au compte 002.

COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET LOGEMENTS CONVENTIONNÉS 2022:

	COMPTE ADMINISTRATIF 2022									
SECTION DE FONCTIONNEMENT SECTION D'INVESTISSEMENT										
LIBELLES	DEPENSES	LIBELLES	RECETTES	LIBELLES	DEPENSES	LIBELLES	RECETTES			
011 Charges générales 012 Charges personnel 014 Attenu. de produits 65 Charges de gestion 66 Charges financières 67 Charges exception. 68 Dotations aux amortissements	2 800,00 4 537,21 1 031,89	013 Atténuation charges 70 Produits 73 Impôts et taxes 74 Dotations 75 Autres produits 76 Produits financiers 77 Produits exception.	24 367,76	16 Emprunts 10 Dotations 204 Subventions versées 21 Immob.corp. 23 Immob en cours 23 Opérations équip. 27 Autres imm.financ.	10 403,46 6 814,59	10 FCTVA+divers 1068 Excédent fonct.cap. 13 Subventions équip. 16 Emprunts 23 immo en cours 165 Dépôts et caution 45 Op cpte tiers				
Dépenses réelles	9 883,02	Recettes réelles	24 367,76	45 op, cpte tiers		Recettes réelles				
		042 Op. Ordre entre section		Dépenses réelles	17 218,05	040 Amortissement				
		002 Report n-1	47 571,36	040 Amortissement 001 Report n-1		001 Section inv reporté	105 156,84			
						Report n-1				
TOTAL	9 883,02	TOTAL	71 939,12	TOTAL	17 218,05	TOTAL	105 156,84			
		RESULTAT FONCTIONNEMENT:	62 056,10			RESULTAT INVESTISSEMENT :	87 938,79			

Les écritures sont conformes au compte de gestion du budget logements conventionnées 2022.

Affectation des résultats de 2022 du budget annexe « Logement conventionné »

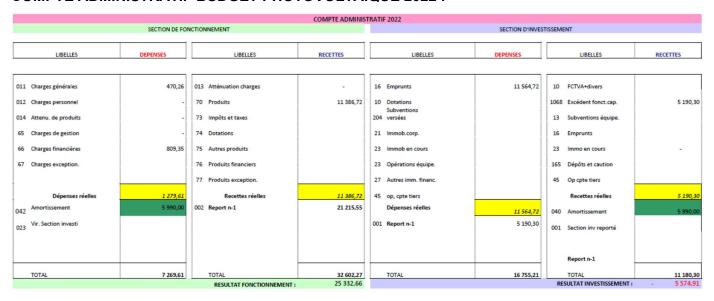
	RECAPITULATION					
	Dépenses Fonctionnement 9 883,02					
	71 939,12	Recettes Fonctionnement				
excédent	62 056,10	Résultat de Fonctionnement				
	17 218,05	Dépenses Investissement				
	105 156,84	Recettes Investissement				
excédent	87 938,79	Résultat Investissement				
	320 000,00	RAR dépenses				
	111 000,00	RAR Recettes				
	- 121 061,21	Besoin de financement				
	ESULTAT	AFFECTATION DU				
Investigament	62 056,10	C/ 002 Excédent n-1				
Investissement	- 62 056,10	C/1068 besoin de financement				
Fonctionnement		C/002 Excédent reporté				

Il est proposé aux membres du conseil municipal de se prononcer sur l'affectation des résultats comme suit :

Affectation de l'excédent d'investissement de 87 938,79 € au compte 001.

Affectation de l'excédent de fonctionnement de 62 056,10 € : au compte 1068 en investissement pour combler le besoin de financement.

COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET PHOTOVOLTAÏQUE 2022:



Les écritures sont conformes au compte de gestion du budget photovoltaïque 2022.

Affectation des résultats de 2022 du budget annexe « Photovoltaïque »

RECAPITUL	ATION		
Dépenses Fonctionnement		7 269,61	
Recettes Fonctionnement		32 602,27	
Résultat de Fonctionnement		25 332,66	Excédent
Dépenses Investissement		16 755,21	
Recettes Investissement		11 180,30	
Résultat Investissement	•	5 574,91	Déficit
RAR dépenses			
RAR Recettes			
Besoin de financement	-	5 574,91	

AFFECTATION DU RESULTAT

C/ 002 bénéfice reporté		25 332,66	Investissement
c/1068 besoin de financement	-	5 574,91	mvestissement
C/002 Excédent reporté		19 757,75	Fonctionnement

Il est proposé aux membres du conseil municipal de se prononcer sur l'affectation des résultats comme suit : Affectation du déficit d'investissement de 5 574,91 € au compte 001.

Affectation de l'excédent de fonctionnement :

- 5 574,91 € au compte 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé) ;
- 19 757,75 € au compte 002.

COMPTE ADMINISTRATIF LOTISSEMENT 2022:

				COMPTE ADMINISTRA	ATIF 2022					
	SECTION DE FONCTIONNEMENT SECTION D'INVESTISSEMENT									
	LIBELLES	DEPENSES	LIBELLES	RECETTES	LIBELLES	DEPENSES	LIBELLES	RECETTES		
012 CF 014 Ar 65 CF 66 CF	harges générales harges personnel ttenu. de produits harges de gestion harges financières harges exception.	1755,00 2 648,36 840,00	013 Atténuation charges 70 Produits 73 Impôts et taxes 74 Dotations 75 Autres produits 76 Produits financiers	41 655,56	16 Emprunts 10 Dotations 204 Subventions versées 21 Immob.corp. 23 Immob en cours 23 Opérations équip.	10 811,28	10 FCTVA+divers 1068 Excédent fonct.cap. 13 Subventions équip. 16878 Emprunts 23 Immo en cours 165 Dépôts et caution			
1			77 Produits exception.		27 Autres imm.financ.		45 Op cpte tiers			
1	Dépenses réelles	5 244,36	Recettes réelles	10 787,27	45 op,cpte tiers		Recettes réelles			
042 Va	ariation des stocks	243 192,25	002 Report n-1	0,09	Dépenses réelles	10 811,28	001 section inv reporté			
043 Fr	ais accessoires		042 Variation des stocks	151 307,56	001 Section inv reporté	21 901,73	040 Terrains aménagés	243 192,25		
			043 Transfert de charge		040 Terrains aménagés	151 307,56				
							Report n-1			
TO	OTAL	248 436,61	TOTAL	192 963,21	TOTAL	184 020,57	TOTAL	243 192,25		
			RESULTAT FONCTIONNEMENT:	-55 473,40			RESULTAT INVESTISSEMENT :	59 171,68		

Les écritures sont conformes au compte de gestion du budget lotissement 2022.

Pas d'affectation de résultat pour le budget lotissement

COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET PRINCIPAL 2022:

			COMPTE ADMIN	IISTRATII	2022			
	SECTION DE FOI	CTIONNEMENT				SECTION D'INV	/ESTISSEMENT	
LIBELLES	DEPENSES	LIBELLES	RECETTES		LIBELLES	DEPENSES	LIBELLES	RECETTES
011 Charges générales	196 530,88	013 Atténuation charges	2 428,50	16	Emprunts	44 677,43	10 FCTVA+divers	30 499,06
012 Charges personnel 014 Attenu. de produits	323 127,64 66 322,00	70 Produits 73 Impôts et taxes	69 411,83 486 195,37	10 204	Dotations Subventions versées		1068 Excédent fonct.cap. 13 Subventions équip.	556 731,76 29 500,00
65 Charges de gestion	125 625,21	74 Dotations	498 610,73	21	Immob.corp.	61 911,69	21 Immo. Corporelles	
66 Charges financières 67 Charges exception.	10 588,60 0,20 €	75 Autres produits 76 Produits financiers	32 726,57	23	Immob en cours Opérations équip.	136 191,60 117 695,30	23 Immo en cours 1641 Emprunts	0,20
		77 Produits exception.	15,50	27	Autres imm. Financ.		45 Op cpte tiers	
Dépenses réelles	722 194,53	Recettes réelles	1 089 388,50	45	Op, cpte tiers		Recettes réelles	616 731,02
042 Amortissement	18 862,23	002 Report n-1	581 246,15		Dépenses réelles	360 476,02	040 Amortissement	18 862,23
		42 Transfert entre section	3 795,73	001	Report n-1 Transfert entre		2151 Réseaux voirie	
				40	section	3 795,73	001 Section inv reporté Report n-1	62 168,24
TOTAL	741 056,76	TOTAL	1 674 430,38		TOTAL	364 271,75	TOTAL	697 761,49
		RESULTAT FONCTIONNEMENT:	933 373,62				RESULTAT INVESTISSEMENT:	333 489,74

Les écritures sont conformes au compte de gestion du budget principal 2022.

Affectation des résultats de 2022 du budget Principal

RECAPITULA					
Dépenses Fonctionnement	Dépenses Fonctionnement 741 056,76				
Recettes Fonctionnement	1 093 184,23				
Résultat de Fonctionnement	352 127,47	Excédent			
Dépenses Investissement	364 271,75				
Recettes Investissement	697 761,49				
Résultat Investissement	333 489,74	Excédent			
RAR dépenses	768 400,00				
RAR Recettes	206 600,00				
Besoin de financement	- 228 310,26				
AFFECTATION DU	RESULTAT	•			
C/ 002 bénéfice reporté	933 373,62	I			
C/1068 besoin de financement	- 228 310,26	Investissement			
C/002 Excédent reporté	705 063,36	Fonctionnement			

Il est proposé aux membres du conseil municipal de se prononcer sur l'affectation des résultats comme suit : Affectation de l'excédent d'investissement de 333 489,74 € au compte 001. Affectation de l'excédent de fonctionnement (933 373,62 €) :

- 228 310,26 € au compte 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé);
- 705 063,36 € au compte 002.

L'ensemble des comptes administratifs 2022 sont conformes aux comptes de gestions présentés précédemment et validés par le trésorier.

A l'issue de ces présentations, Madame le Maire se retire de la salle et Monsieur Alain LUCOT, membre le plus âgé du Conseil Municipal, le préside temporairement et fait procéder aux votes des différents comptes administratifs présentés pour l'année 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver, à l'unanimité (15 voix pour), les comptes administratifs 2022 des budgets annexes et du budget principal. Est également approuvé, à l'unanimité (15 voix pour), l'affectation des résultats de 2022 des budgets annexes et du budget principal.

Madame le Maire revient dans la salle et reprend la présidence du Conseil Municipal.

2/ Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2023 :

La compensation de la perte de ressources des communes au titre de la taxe d'habitation est compensée par un versement de la part de Taxe Foncière sur les propriétés bâties du Département

Le taux de Taxe Foncière sur les propriétés bâties que l'on doit voter constitue un Taux de Référence qui correspond à l'addition pure et simple du taux communal de Taxe Foncière des Propriétés Bâties. Il sera identique à 2022 soit 10,17% et du taux départemental 2022 de Taxe Foncière des Propriétés Bâties soit 25,98% en Dordogne = 36,05 % et la valeur numérique de ce résultat doit figurer sur la délibération.

Vote des taux ci-dessous (qui restent inchangés par rapport à l'année dernière suite au lissage dû à la fusion des communes) et ainsi le produit fiscal attendu : Vois tableau ci-dessous.

Nº 1259 C **.** 100 TAU MINISTÈRE 490 ST PRIVAT EN PERIGORD COMMUNE: DE L'ACTION ET DES COMPTES 24 PERIGUEUX FDL ARRONDISSEMENT: PUBLICS AR TRÉSORERIE OU SGC : TRESORERIE DE RIBERAC 2023 Prefec ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2023 0329-18 202 I - RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2023 Taux plafonds Produits attend Bases d'imposition Produits référence Taux votés Bases d'imposition Taux de référence tur (col. 4 x col. 6 prévisionnelles (col. 4 x col. 2) effectives Taxes 2023 2023 2023 2023 2023 2022 2023 3 (D) 5 6 130.91 1 109 000 399 795 36,05 399 795 1 035 936 36,05 Taxe foncière bâtie (TFB) 135 600 69 454 69 454 51,22 189,76 51.22 Taxe foncière non bâties (TFNB) 126 539 56 486 518 594 10,17 50,72 555 414 56 486 10.17 Taxe d'habitation (TH) 44,37 68 900 11 968 11 968 70 090 17.37 17.37 Cotisation foncière des entreprises (CFE) Total 537 703 Taux de référence Taux de majoration Bases d'imposition Produit référence Taux de majoration Produit attendu Bases d'imposition (col. 4 x col. 6 x prévisionnelles (col.4 x col.2 x col.3) voté de TH Taxe effectives 2023 2022 2023 2023 2023 taux TH voté 2023) 2022 >>> >>> Majoration de taxe d'habitation (MTHS) >>> >>> >>> Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée. Taux proportionnels Calcul du coefficient de variation proportionnelle Si la diminution sans lien (col. 2 x col. 9) (6 décimales) Taxes Si l'un des taux déterminés des taux a été décidée en 2023. 10 de manière proportionnelle cochez la case excède le taux plafond 36,05 Taxe foncière bâties (TFB) Produit total souhaité indiqué en colonne 3, une 537 703 Taxe foncière non bâties (TFNB) variation différenciée doit 1,000000 10.17 obligatoirement être votée. Taxe d'habitation (TH) 537 703 Cotisation foncière des entreprises (CFE) Produit total de référence (total colonne 5) 17,37 II - RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2023 Effet du coefficient Total Allocations DCRTP **FNGIR IFER** TASCOM TAFNB TVA compensatrices correcteur 11 - 183 768 2 683 10 954 0 -51 729 - 154 246 8 570 >>> III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2023 PERIGUEUX Le 15 MARS 2023 Le 29 mars 2023 Le Produits attendus des Total prévisionnel au titre Produits attendus des ressources indépendantes de la fiscalité directe Pour la Commune, ressources à taux voté Pour la Direction des Finances publiques, Pour la locale des taux votés e Maire. BIANCHINI DIDIER 2023 ascale ROUSSIE-NADAL (col. 11) (col. 7) DIRECTEUR DEP. DES FINANCES - 183 768 353 935 537 703 PUBLIQUES

III JIII MINISTÈRE

E L'ACTION	COMMUNE:			SUKD				KUAT
DES COMPTES UBLICS	ARRONDISSEMENT:	24 PERIGUE	UX					FDL
etif leri creality	TRÉSORERIE OU SGO	: TRESORERIE	DE RIBERA	AC				2023
NEW YORK STATES	ÉTAT DE NOTIFIC	ATION DES PRO	DUITS PRÉ	VISIONNELS ET DES TA	LUX D'IMPOSITIO	N DES TAYES DIR	ECTES LOCALES POUR 2023	2023
- INFORMATIONS	S COMPLÉMENTAIRES			71010111220 21 020 17	OX D IIII OOTTIO	N DES TAXES DIN	ECTES ECCALES FOUR 2023	
DÉTAIL DES ALLO	OCATIONS COMPENSAT	RICES ET DOTAT	TIONS 2	. BASES EXONÉRÉES			3. PRODUITS DES IFER	
xe foncière bâtie :	:		Т	axe foncière bâtie :			a. Éoliennes et hydroliennes	
Personnes de cond	dition modeste		654 a	. Par le conseil municipal			b. Centrales électriques	
Baux à réhabilitation	on, QPPV, Mayotte			. Par la loi		45 554	c. Centrales photovoltaïques	
xonérations de lo	ongue durée (logem. socia	ux)	0 T	axe foncière non bâtie :		45 554	d. Centrales hydrauliques	
ocaux industriels				. Par le conseil municipal	_	F = 2 ;	e. Centrales géothermiques	
xe foncière non b	pâtie			. Par la loi (terres agricole		24 553	f. Transformateurs électriques	
xe d'habitation :				Par la loi (autres)	,	201	g. Stations radioélectriques	3
Dotation pour perte de THLV				otisation foncière des e	entreprises	201	h. Installations gazières et autres	- 3
Dotation pour Mayotte				. Par le conseil municipal		5. RÉFORMES FISCALES		
tisation foncière d	des entreprises :		b	. Par la loi		15 134		
Exonérations en zone d'aménagem, du territoire 9			9 4	BASES TAXÉES DE TA	VE D'HABITATIO	Taxe d'habitation :		
				. DAGES FAREES DE LA	WE D HADIIWIIO	a Eraction de TUA notionale (9/)		
Base minimum			1 963	11			a. Fraction de TVA nationale (%)	
			513 a.	. Hors résid. principales e		518 681	b. TVA prévisionnelle	
Base minimum Locaux industriels Autres allocations	× 142, 11		513 a.	. Hors résid. principales e . Logements vacants sou		518 681 36 733		0,61418
Locaux industriels Autres allocations	ES AU VOTE DES TAUX	Taux moyens de 20	513 b.	Logements vacants sou		36 733 Taux plafonds communaux à ne	b. TVA prévisionnelle	TAUX DE OFE
Locaux industriels Autres allocations ÉLÉMENTS UTILE . TAUX PLAFOND	ES AU VOTE DES TAUX		communaux	Logements vacants sou	mis à la THLV Taux des EPCI	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser	b. TVA prévisionnelle c. Coefficient correcteur s.2. MAJORATION SPÉCIALE DU Taux moyens pondérés des taxes	TAUX DE OFE
ocaux industriels Autres allocations ELÉMENTS UTILE TAUX PLAFOND	ES AU VOTE DES TAUX	de 20	communaux	Taux plafonds de 2023	mis à la THLV	36 733 Taux plafonds communaux à ne	b. TVA prévisionnelle c. Coefficient correcteur 6.2. MAJORATION SPÉCIALE DU Taux moyens pondérés des taxes au niveau :	TAUX DE CFE s foncières de 202
ocaux industriels autres allocations ELÉMENTS UTILE TAUX PLAFOND	ES AU VOTE DES TAUX DS	de 20 au nive national	communaux 022 eau : département 12	Taux plafonds de 2023	Taux des EPCI de 2022	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2023 (col. 13 - col. 14)	b. TVA prévisionnelle c. Coefficient correcteur 6.2. MAJORATION SPÉCIALE DU Taux moyens pondérés des taxes au niveau : a. National	TAUX DE OFE s foncières de 202 36,0
Autres allocations ÉLÉMENTS UTILE TAUX PLAFOND xes	ES AU VOTE DES TAUX DS	de 20 au nive national 11	communaux 222 eau : départemen 12	Taux plafonds de 2023 ntal 13	Taux des EPCI de 2022	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2023 (col. 13 - col. 14) 15 130,91	b. TVA prévisionnelle c. Coefficient correcteur 6.2. MAJORATION SPÉCIALE DU Taux moyens pondérés des taxes au niveau : a. National b. Communal Taux maximum : a. Taux communal majoré à ne pas	TAUX DE CFE s foncières de 202 36,0 37,7
Autres allocations Autres allocations ELÉMENTS UTILE TAUX PLAFOND Xes xe foncière bâtie (1 xe foncière non bâ xe d'habitation (TH	TFB)	de 20 au nive national 11 38,28	communaux 022 eau : départemer 12 5	Taux plafonds de 2023 ntal 13 138,13	Taux des EPCI de 2022 14 7,22000	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2023 (col. 13 - col. 14) 15	b. TVA prévisionnelle c. Coefficient correcteur 6.2. MAJORATION SPÉCIALE DU Taux moyens pondérés des taxes au niveau : a. National b. Communal Taux maximum : a. Taux communal majoré à ne pas dépasser	TAUX DE OFE s foncières de 202 36,0
Autres allocations ELÉMENTS UTILE TAUX PLAFOND Xes xe foncière bâtie (1 xe foncière non bâ xe d'habitation (TH	TFB)	de 20 au nive national 11 38,28 50,44	communaux 022 eau : départemer 12 5 8	Taux plafonds de 2023 ntal 13 15,25 138,13 8,83 222,08	Taux des EPCI de 2022 14 7,22000 32,32000	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2023 (col. 13 - col. 14) 15 130,91 189,76	b. TVA prévisionnelle c. Coefficient correcteur 6.2. MAJORATION SPÉCIALE DU Taux moyens pondérés des taxes au niveau : a. National b. Communal Taux maximum : a. Taux communal majoré à ne pas dépasser b. Taux maximum de la majoration	TAUX DE CFE s foncières de 202 36,0 37,7
Locaux industriels Autres allocations ÉLÉMENTS UTILE . TAUX PLAFOND axes axe foncière bâtie (1 axe foncière non bâ axe d'habitation (TH	TFB)	de 20 au nive national 11 38,28 50,44 22,98 26,56	communaux 222 eau : départemer 12 5 8	Taux plafonds de 2023 ntal 13 15,25 138,13 18,83 222,08 9,13 57,45 >>> 53,12	Taux des EPCI de 2022 14 7,22000 32,32000 6,73000	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2023 (col. 13 - col. 14) 15 130,91 189,76 50,72	b. TVA prévisionnelle c. Coefficient correcteur 6.2. MAJORATION SPÉCIALE DU Taux moyens pondérés des taxes au niveau : a. National b. Communal Taux maximum : a. Taux communal majoré à ne pas dépasser b. Taux maximum de la majoration spéciale Taux de CFE perçue en 2022 par	36,0 37,7 26,2 1,3
Locaux industriels Autres allocations ÉLÉMENTS UTILE . TAUX PLAFOND axes axe foncière bâtie (1 axe foncière non bâ axe d'habitation (TH otisation foncière de . DIMINUTION SAN	(TFB) âties (TFNB) H) les entreprises (CFE)	de 20 au nive national 11 38,28 50,44 22,98 26,56 re à 2023 au titre d	communaux 022 eau : départemer 12 5 8 1	Taux plafonds de 2023 ntal 13 15,25 138,13 18,83 222,08 9,13 57,45 >>> 53,12	Taux des EPCI de 2022 14 7,22000 32,32000 6,73000	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2023 (col. 13 - col. 14) 15 130,91 189,76 50,72	b. TVA prévisionnelle c. Coefficient correcteur 6.2. MAJORATION SPÈCIALE DU Taux moyens pondérés des taxes au niveau : a. National b. Communal Taux maximum : a. Taux communal majoré à ne pas dépasser b. Taux maximum de la majoration spéciale	36,0 37,7 26,2 1,3



COMMUNE: C490 ST PRIVAT EN PERIGORD

ARRONDISSEMENT: 24 PERIGUEUX

= Ressources communales supprimées par la réforme.....

= Ressources départementales affectées à la commune par la réforme......

TRÉSORERIE SPL OU SGC : TRESORERIE DE RIBERAC

+ Produit annuel moyen des rôles supplémentaires de TH des résidences principales perçu par la commune de 2018 à 2020...

N° 1259 TAUX FDL AR 2023 Prefecture 0329

143 118 461 A

254 650

-18

2023

RÉFORME FISCALE : DÉTERMINATION DU COEFFICIENT CORRECTEUR COMMUNAL

En application de l'article 16 de la loi de finances pour 2020, les parts communale et départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) sont fusionnées et affectées aux communes dès 2021 en compensation de la perte de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales.

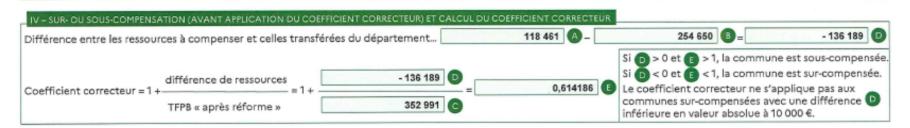
La sur ou sous-compensation est neutralisée chaque année à compter de 2021 par l'application d'un coefficient correcteur au produit de TFPB qui aurait résulté du maint des taux à leur niveau de 2020 et à l'allocation compensatrice de TFPB relative à la diminution de moitié des valeurs locatives des locaux industriels (A du III de l'article 29 la loi de finances pour 2021).

Les articles 41 de la loi nº 2021-1900 de finances initiale pour 2022 et 11 de la loi nº 2022-1157 de finances rectificative pour 2022 ont modifié l'article 16 de la loi 2019-1479 finances pour 2020 qui définit le calcul du coefficient correcteur.

I - RESSOURCES À COMPENSER 967 678 taux moyen pondéré 98 744 Bases communales de TH des résidences principales pour 2020 x Taux de TH 2017*... *Taux de TH de 2017 de la commune et, le cas échéant, des synd dont bases des rôles supplémentaires de TH de 2020 émis jusqu'au 15 novembre 2021... + Allocations compensatrices de TH versées à la commune en 2020 au titre des exonérations compensées... 19 574

II – RESSOURCES DE COMPENSATION	
Produit net de TFPB perçu par le département en 2020 sur la commune	254 287
+ Allocations compensatrices de TFPB versées au département en 2020 pour les exonérations compensées sur la commune	363

III - TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS RÂTIES APRÈS RÉFORME		
Produite pate de TEPR parcus en 2020 par la commune et le département sur la commune 98 700	054.007	252.004



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver, à l'unanimité (16 voix pour), les taux d'imposition des taxes directes locales 2023.

3/ Amortissement – Subvention d'équipement du budget principal au budget logement.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de voter l'amortissement de la subvention d'équipement prévue au budget principal pour un montant de 60 000,00 € à destination du budget logement pour financer les opérations prévues (logements conventionnés). Cet amortissement au compte 1332 se fera sur une période de 10 ans (l'ammortissement de 6 000,00 € apparaitra dès 2023 sur le budget 2023).

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide d'approuver, à l'unanimité (16 voix pour), la subvention d'équipement.

4/ Vote des budgets primitifs 2023.

Madame le Maire présente au vote les budgets primitifs du budget principal et des budgets annexes

BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT 2023:

SECTION DE FONCTIONNEMENT

LIBELLES		LIBELLES DEPENSES			LIBELLES	RECETTES	
		Réalisé 2022	Proposition 2023			Réalisé 2022	Proposition 2023
011	Charges générales	9856,64	95 594,20	013	Atténuation charges		
012	Charges personnel	24 905,92	29 000,00	70	Produits	40 961,73	41 000,00
014	Attenu. de produits			73	Impôts et taxes		
022	dép. imprévues			74	Dotations	2 236,00	
65	Charges de gestion	0,68	2 000,00	75	Autres produits		10,00
66	Charges financières	2 221,88	5 881,92	76	Produits financiers		
68	Dotations aux amortissements et aux provisions	28,11	19 228,75	78	Reprise sur provision		29 925,75
	Dépenses réelles	37 950,06	151 704,87		Recettes réelles	43 197,73	70 935,75
042	Amortissement	28 697,00	28 697,00	042	Amortissement	17 999,00	18 000,00
023	vir. Section invest			002	Report n-1	99 916,45	91 466,12
	TOTAL	66 647,06	180 401,87		TOTAL	158 113,18	180 401,87

	LIBELLES		NSES		LIBELLES	RECETTES	
		Réalisé 2022	Proposition 2023			Réalisé 2022	Proposition 2023
16	Emprunts	10 345,60	10 826,40	10	FCTVA+divers		
10	Dotations			1068	Excédent fonct.cap.		
204	Subventions versées			13	Subventions équip.		
21	Immob.corp.			16	Emprunts		
23	Immob en cours		9 602,66	23	immo en cours		-
23	Reste à réalise			165	Dépôts et caution		
*020	Dépenses imprévues			45	Op cpte tiers		
45	Op, cpte tiers				Recettes réelles		-
	Dépenses réelles	10 345,60	20 429,06	040	Amortissement	28697,00	28 697,00
001	Solde investis			001	Solde investiss	9 379,66	9 732,06
040	Amortissement	17 999,00	18 000,00				
					Report n-1		
	TOTAL	28 344,60	38 429,06		TOTAL	38 076,66	38 429,06

BUDGET PRIMITIF LOGEMENTS CONVENTIONNÉS 2023

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	LIBELLES	DEPE	NSES		LIBELLES	RECI	ETTES
		Réalisé 2022	Proposition 2023			Réalisé 2022	Proposition 2023
011	Charges générales	2 800,00	9 179,74	013	Atténuation charges		
012	Charges personnel	4 537,21	7 500,00	70	Produits		
014	Attenu. de produits			73	Impôts et taxes		
022	dép. imprévues			74	Dotations		
65	Charges de gestion		6 300,00	75	Autres produits	24 367,76	24 510,00
66	Charges financières	1 031,89	1 530,26	76	Produits financiers		
			6 300,00				6 300,00
68	Dotations aux amortissements et aux provisions			78	Reprise sur provision		
	Dépenses réelles	9 883,02	30 810,00		Recettes réelles	24 367,76	30 810,00
042	Amortissement			042	Amortissement		
023	vir. Section invest			002	Report n-1	47 571,36	
	TOTAL	9 883,02	30 810,00		TOTAL	71 939,12	30 810,00

	LIBELLES		DEPENSES		LIBELLES		RECETTES
		Réalisé 2022	Proposition 2023			Réalisé 2022	Proposition 2023
16	Emprunts	10 403,46	10 413,79	10	FCTVA+divers		
10	Dotations			1068	Excédent fonct.cap.		62 056,10
204	Subventions versées			13 1322	Subventions équipement (du budget principal) Subvention Région (solde)		60 000,00 1 475,00
21	Immob.corp.		31 380,36	16	Emprunts		257 943,90
23	Immob en cours	6 814,59	250 000,00	181	Compte de liaison : affectation à		31 380,36
23	Reste à réaliser		320 000,00	165	Dépôts et caution		2 000,00
				13	Reste à réaliser		111 000,00
165	Dépôt et caution		2 000,00				111 000,00
45	Op, cpte tiers				Recettes réelles		525 855,36
	Dépenses réelles	17 218,05	613 794,15	040	Amortissement		
001	Solde investiss			021	vir. Section fonct		
040	Amortissement						
					Report n-1	105 156,84	87 938,79
	TOTAL	17 218,05	613 794,15		TOTAL	105 156,84	613 794,15

BUGET PRIMITIF PHOTOVOLTAÏQUE 2023:

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	LIBELLES	DEPE	NSES		LIBELLES	RECE	TTES
	0.000000000	Réalisé 2022	Proposition 2023			Réalisé 2022	Proposition 2023
011	Charges générales	470,26	18 342,75	013	Atténuation charges		
012	Charges personnel			70	Produits	11 386,72	11 000,00
014	Attenu. de produits			73	Impôts et taxes		
022	dép. imprévues			74	Dotations		
65	Charges de gestion			75	Autres produits		
66	Charges financières	809,35	415,00	76	Produits financiers		
68	Dotations aux amortissements et aux provisions			78	Reprise sur provision		
	Dépenses réelles	1 279,61	18 757,75		Recettes réelles	11 386,72	11 000,00
042	Amortissement	5990,00	5 990,00	042	Amortissement		
023	vir. Section invest		6 010,00	002	Report n-1	5 190,30	19 757,75
	TOTAL	7 269,61	30 757,75		TOTAL	16 755,21	30 757,75

	LIBELLES		DEPENSES
		Réalisé 2022	Proposition 2023
16	Emprunts	11 564,91	12 000,00
10	Dotations		
204	Subventions versées		
21	Immob.corp.		
23	Immob en cours		
23	Reste à réalise		
27	Autres imm.financ.		
45	Op, cpte tiers		
	Dépenses réelles	11 564,91	12 000,00
001	Solde investiss	5 190,30	5 574,91
040	Amortissement		
	TOTAL	16 755,21	17 574,91

	LIBELLES	RECETTES		
		Réalisé 2022	Proposition 2023	
10	FCTVA+divers			
1068	Excédent fonct.cap.	5 990,30	5 574,91	
13	Subventions équip.			
16	Emprunts			
181	Compte de liaison : affectation à			
165	Dépôts et caution			
45	Op cpte tiers			
	Recettes réelles	5 990,30	5 574,91	
040	Amortissement	5 990,00	5 990,00	
021	vir. Section fonct		6 010,00	
	Report n-1			
	TOTAL	11 180,30	17 574,91	

BUDGET PRIMITIF LOTISSEMENT 2023:

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	LIBELLES	DEPENSE	S
		Réalisé 2022	Proposition 2023
011	Charges générales	1 755,00	3 510,00
012	Charges personnel	2 649,36	2 500,00
014	Attenu. de produits		
022	dép. imprévues		
65	Charges de gestion		10,00
66	Charges financières	840,00	615,00
1355	Annulation stock initial terrain aménagés		
	Dépenses réelles	5 244,36	6 635,00
042	Variation des stocks	243 192,25	151 307,56
043	Transfert de charges		
	TOTAL	248 463,61	213 415,96

	LIBELLES	RECE	TTES
		Réalisé 2022	Proposition 2023
013	Atténuation charges		
70	Produits	41 655,56	41 642,21
73	Impôts et taxes		
74	Dotations		
75	Autres produits		10,00
76	Produits financiers		20 456,19
77	Produits except		
	Recettes réelles	41 655,56	62 108,40
042	Amortissement	0,09	151 307,56
043	Transfert de charge	151 307,56	840,00
002	Report n-1		0.09
	TOTAL	192 963,21	213 415,96

	LIBELLES		DEPENSES
		Réalisé 2022	Proposition 2023
16	Emprunts	10 811,28	11 036,81
16874	Remboursement avance commune		27 678,68
1068	Reprise affectation		20 456,19
21	Immob.corp.		
23	Immob en cours		
020	Dép. imprévues		
3555	Stocks final de produits finis		151 307,56
45	Op, cpte tiers		
	Dépenses réelles	10 811,28	210 479,24
001	Solde investiss	21 901,73	
040	Amortissement	151 307,56	
	TOTAL	184 020,57	210 479,24

	LIBELLES		RECETTES
		Réalisé 2022	Proposition 2023
10	FCTVA+divers		
1068	Excédent fonct.cap.		
13	Subventions équip.		
16878	Emprunts		
181	Compte de liaison : affectation à		
3555	Stockst final de produits finis		151 307,56
3555	Annulation de stocks		
	Recettes réelles		287 252,25
040	Amortissement	243 192,25	
021	vir. Section fonct		
	Report n-1		59 171,68
	TOTAL	243 192,25	210 479,24

BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2023:

SECTION DE FONCTIONNEMENT

LIBELLES	DEPE	NSES
	Réalisé 2022	Proposition 2023
011 Charges générales	196 530,88	470 696,00
012 Charges personnel	323 127,64	486 700,00
014 Attenu. de produits	66 322,00	71 729,00
022 dép. imprévues		
65 Charges de gestion	125 625,21	380 416
66 Charges financières	10 588,60	10 510,00
67 Charges exceptionnelles	0,20	28 829,87
Dépenses réelles	722 194,53	1 448 880,87
42 Amortissement	18 862,23	22 801,00
23 Virement. Section invest		290 853,29
TOTAL	741 056,76	1 762 535,16

	LIBELLES	RECE	TTES
		Réalisé 2022	Proposition 2023
013	Atténuation charges	2 428,50	3 000,00
70	Produits	69 411,83	67 516,00
73	Impôts et taxes	486 195,37	415 188,00
74	Dotations	498 610,73	496 536,00
75	Autres produits	32 726,57	70 481,80
76	Produits financiers		
77 78	Produits d'exception Reprise sur provision	15,50	120,00 3 000,00
	Recettes réelles	1 089 388,50	1 055 841,80
002	Report n-1	581 246,15	705 063,36
042	Transfert entre section	3 795,73	1 630,00
002	Report n-1		
	TOTAL	1 674 430,38	1 762 535,16

	LIBELLES		DEPENSES
		Réalisé 2022	Proposition 2022
16	Emprunts	44 677,50	59 949,6
10	Dotations		
204	Subventions versées		60 000,00
21	Immob.corp.	61 911,69	62 000,0
23	Immob en cours	136 191,60	346 475,0
23	Equip.autres /RAR	117 695,30	768 400,00
020	Dépenses imprévues		
45	Op, cpte tiers		
	Dépenses réelles	360 476,02	1 293 824,6
001	Solde investiss		
040	Transfert entre section	3 795,73	1 630,0
	TOTAL	364 271,75	1 295 454,6

	LIBELLES		RECETTES
		Réalisé 2022	Proposition 2023
10	FCTVA + divers	30 499,06	30 000,00
1068	Excédent fonct. cap.	556 731,76	228 310,26
13	Subventions équip.	29 500,00	30 000,00
23	Reste à réaliser		206 600,00
181	Compte de liaison : affectation à		
1641	Emprunts	0,20	
024	Produits de cession		31 380,36
	Recettes réelles	616 731,02	648 310,62
040	Amortissement	18 862,23	22 801,00
021	vir. Section fonct		290 853,29
001	Report n-1	62 168,24	333 489,74
	TOTAL	697 761,49	1 295 454,65

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver, à l'unanimité (16 voix pour), les budgets primitifs du budget principal et des budgets annexes 2023.

5/ Vote des subventions allouées aux associations.

		202	22		2023	3	
Lieux	Noms de l'association	A 44 t la	C	Solli	cité	Dittaile	Proposition de
		Attribués	Commentaires	Commentaires	Montant	Détails	subvention
	ADMR	1 693,50 €	1,50€ /hab (1129 hab) Versé	1,50 € X 1116 hab	1 693,50€	1,50 € X 1116 hab	1 693,50 €
	A la rencontre des aînés	- €	Pas de demande	Pas de demande			- €
	Amicale Laïque	500,00€	Versée	Demande sans montant			500,00€
	Comité des fêtes	- €	Pas de demande	Pas de demande			150,00 €
ST PRIVAT	Question pour 1 champion	- €	Pas de demande	Pas de demande			150,00 €
31 PRIVAT	Société de chasse	- €	Pas de demande	Pas de demande			
	Le Repère (chasse)	- €	Pas de demande	Pas de demande			150,00 €
	La Divise	- €	Pas de demande	Pas de demande			150,00€
	Tennis Club SPP	150,00€	Versée	Pas de demande			150,00 €
	Cannisport 24	- €	Pas de demande	Pas de demande			150,00 €
	Atelier St Privat	- €	Pas de demande	Pas de demande			150,00 €
	Ecole ST Privat en Périgord Transport Piscine Voté	1 200,00€	Versée	Demande	1 200,00 €		1 200,00 €
	Totaux St Privat	3 393,50 €			2 643,50 €		4 443,50 €
	Comité des fêtes	- €	Pas de demande	Pas de demande			150,00€
	Amicale festalinoise	- €	Pas de demande	Pas de demande			150,00 €
	Festalempss loisirs	- €	Pas de demande	Pas de demande			150,00 €
FESTALEMPS	Sté chasse festalemps/Ponteyraud	- €	Pas de demande	Pas de demande			- €
	Rosière Festalemps	- €	Pas de demande	Pas de Demande			- €
	Totaux Festalemps	- €			00,00€		450,00 €
ST ANTOINE	Comité des fêtes	- €	Pas de demande	Pas de demande			150,00€
31 ANTOINE	Sports et loisirs ASLAC	150,00€	Versé	Pas de demande			150,00€

	Amicale des chasseurs de St Antoine	- €	Pas de demande	Pas de demande			150,00€
	Société de pêche	300,00 €	(2020+2021)	Pas de demande			150,00 €
	Sauvegarde du patrimoine	150,00€	Versé	Pas de demande			150,00€
	Le Carreau antonin	- €	Pas de demande	Pas de demande			150,00€
	Totaux St antoine	600,00€			00,00€		900,00€
		202	22		2023	3	
	Noms de l'association	Attribués	Commentaires	Solli	cité	Détails	Proposition de
		Attribues	Commentaires	Commentaires	Montant	Details	subvention
	Myosotis	230,00€	Versée	Demande			230,00€
	Ecole de musique de St			Demande sans			
	Aulay	- €	Pas de demande	montant 5 enfants		10€ x 6 enfants	60,00€
	rulay						
	Secours catholique			Demande sans			
	·	100,00€	Versée	montant			100,00 €
	Restos du cœurs	150,00€	Chez Nannie	Demande sans			450.00.6
	Coulounieix Chamiers	•	Non versée	montant		Chez Nanny	150,00 €
	Prévention routière	- €	Pas de demande	Demande sans montant			50,00€
Lieux	Prevention routiere	- t	Pas de demande	Demande sans			
Lieux	Ligue contre le cancer	100,00€	Versé	montant			100,00€
	France alzheimer	- €	Pas de demande	Pas de demande			- €
		<u> </u>	T do de demande	Demande sans			
	Bergonié	150,00€	Versé	montant			150,00€
	AFM Téléthon	150,00 €	Versé	Pas de demande			150,00 €
			5 enfants x 25€	Demande sans		- C	
	MFR Ribéracois	125,00€	Versée	montant		5 enfants x 25€	125,00€
	Asso. Sportive	- €	Pas de demande	Demande sans		10 liconciós v106	
	collége Dronne Double	- ₽	Pas de demande	montant		10 licenciés x10€	100,00€
	Hand ball Eulalien			Demande sans			
	Hallu Dali Eulalleli	- €	Pas de demande	montant		8 licenciés x 10€	80,00€
	Jeunes sapeurs-pompiers			Demande sans			
	Jedines sapedis-poinipiers	240,00 €	Versée	montant			240,00€

	Asso. AFSEP			Demande sans			
	(sclérose en plaques)	- €	Pas de demande	montant			100,00€
	La ferme du Parcot	- €	Pas adhéré	Adhésion			80,00€
	Fondation du patrimoine	120,00€	Versée	Adhésion			200,00€
	Œuvres pupilles orphelins	150,00€	Versée	Pas de demande			- €
	Les boules aux nez (clowns au cœur des			Demande sans			
	Hôpitaux Dordogne)	30,00€	Versée	montant			30,00€
	NEWEST	20.00.6	Demande Pas de bilan	Bar da da cara da			
		30,00 €	Non versée	Pas de demande	200		- €
		2022		0.11	2023	3 1	
Lieux	Noms de l'association	Attribués	Commentaires		icité	Détails	Proposition de subvention
	Maires sans frontières du		2020+2021	Commentaires	Montant 0,20€/hbt		Subvention
	pays Périgord vert	455,80 €	Versée	Pas de demande			223,20€
	Comice agricole	50,00 €	Versée	Demande sans montant	1110 % 0,20 €		50,00€
	MFR Bounezeau	25,00 €	Versée	Demande sans montant			
Extérieur suite	Népomucen	Pas de demande		Pas de demande			- €
	Collège Arnault Daniel Voyage	Pas de demande	Versée	Pas de demande			- €
	La Tresse Textile Solidaire			Demande sans montant 1ère demande			50,00€
	Totaux extérieur						

Total année 2022	5 899,30 €	Total année 2023	8 001,70 €
------------------	------------	------------------	------------

Madame le Maire présente au vote les subventions allouées aux associations pour 2023. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver, à l'unanimité (16 voix pour), les subventions aux associations pour l'année 2023.

6/ Adoption du compte financier unique :

<u>L'article 242 de la loi de finances pour 2019</u> modifié par l'article 137 de la loi de finances pour 2021 permet à des collectivités **d'expérimenter un compte financier unique (CFU)**, pour une durée maximale de trois exercices budgétaires. L'expérimentation débute à partir des comptes de l'exercice 2021 et se poursuivra jusqu'aux comptes de l'exercice 2023.

L'article 145 de la loi n° 2022-1726 du 30 décembre 2022 de finances pour 2023 modifiant l'article 242 de la loi de finances pour 2019 ouvre une nouvelle période de candidatures à l'expérimentation du CFU. Les collectivités volontaires sous référentiel M57 et dématérialisant leurs documents budgétaires pourront candidater via un formulaire en ligne, dont le lien est mis à disposition par leur comptable public, jusqu'au 30 juin 2023 pour expérimenter le CFU sur les comptes de l'exercice budgétaire 2023.

Pendant la période de l'expérimentation, le CFU se substituera au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents.

L'expérimentation se déroulera en trois vagues :

- la "vague 1" concerne les comptes des exercices 2021, 2022 et 2023;
- la "vague 2" concerne les comptes des exercices 2022 et 2023 ;
- la "vague 3" concerne uniquement les comptes de l'exercice 2023.

Le CFU a vocation à devenir, à partir de 2024, la nouvelle présentation des comptes locaux pour les élus et les citoyens, si le législateur en décide ainsi. Sa mise en place vise plusieurs objectifs :

- Favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière :
- Améliorer la qualité des comptes ;
- Simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

En mettant davantage en exergue les données comptables à côté des données budgétaires, le CFU permettra de mieux éclairer les assemblées délibérantes et pourra ainsi contribuer à enrichir le débat démocratique sur les finances locales.

À terme, le CFU et le rapport sur le CFU composant un bloc cohérent participeront avec les données ouvertes ("open data") à moderniser l'information financière.

Ce point n'a pas été débattu lors de ce conseil, Madame Le Maire souhaite le présenter lors d'un prochain conseil municipal après une étude plus approfondie et avec le conseil de Notre Conseiller aux Décideurs Locaux (CDL), Monsieur DE VENCAY.

TRAVAUX – MARCHÉS PUBLICS

7/ sélection des entreprises (lot infructueux) dans le cadre du marché de logement conventionné (Maison 63 rue du lavoir) :

Pour rappel:

La consultation des entreprises dans le cadre du marché logement conventionné pour l'opération de l'immeuble 63 rue du lavoir s'est retrouvée avec deux lots infructueux (Lot1 – Gros œuvre et Lot 6 Plomberie -électricité), après avoir relancé la consultation, pour ces lots, L'entreprise ADAMY qui est déjà intervenue sur le chantier de la Boulangerie a répondu au lot N°1 (seule entreprise ayant répondu), lors de notre dernier Conseil Municipal, nous avions validé cette entreprise. Concernant le lot N°6, nous avons reçu deux propositions comme défini dans le tableau ci-dessous :

Proposition N°1 : Cosignant pour le lot N°6 (ROUBY + ZAUZERE)

LOT N°6	Consultation reçu	Coût HT	Estimation départ	Delta	
Electricité	ZAUZERE	22 886,00 €	34 000,00 €	+ 6 273,43 €	
Plomberie VMC	ROUBY	17 387,43 €	34 000,00 €	+ 6 27 3,43 €	
	TOTAL	40 273,43 €			

Proposition N°2: Entreprise LAURETTE CELERIER

LOT N°6	Consultation reçu	Coût HT	Estimation départ	Delta
Electricité	LAUTRETTE	30 155,49 €	34 000,00 €	- 3 844,51 €
Plomberie VMC	CELERIER	30 133,49 E	34 000,00 E	- 3 044,51 €

L'entreprise la mieux disant est l'entreprise LAUTRETTE CELERIER qui est en dessous de l'estimation de la maitrise d'œuvre de -3 844,51 €. De plus, Monsieur DELAGE en charge de la maitrise d'œuvre connait bien cette entreprise domiciliée à MONTPON MENESTEROL. Il s'est rapproché lui-même de celle-ci pour lui demander de répondre à la consultation.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal valide, à l'unanimité (16 voix pour), la sélection de l'entreprise la mieux-disant, l'entreprise LAUTRETTE CÉLÉRIER pour un montant de 30 155,49 € HT.

RESSOURCES HUMAINES

8/ Création d'un poste administratif à 35 H

Pour rappel, lors de la séance du Conseil Municipal du 14 décembre 2022, nous avons pris une délibération concernant la suppression d'un poste administratif à mi-temps et la création d'un poste administratif à 35 H pour un agent déjà en poste.

Le comité Technique du CDG24 a statué sur cette demande et a validé celle-ci, c'est pourquoi aujourd'hui, il est proposé au Conseil Municipal d'entériner ce choix.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, autorise, à l'unanimité (16 voix pour), Madame le Maire à mettre tout en œuvre pour la mise en place de ce poste à 35H pour l'agent concerné.

CIMETIERE

9/ Reprise de concession (Festalemps)

Un administré de la commune résidant à Festalemps souhaite revendre sa concession perpétuelle. La commune récupérera cette concession pour un montant de : 39,00 € TTC.

A l'époque (1996), la concession leur a été vendue au tarif de 250,00 Francs (ce qui équivaut à 38,11 €) arrondi à l'euro supérieur 39,00 €.

PATRIMOINE

10/ Archivage : Mission complémentaire « anciennes archives communales » et mission d'archivage pour la nouvelle commune « Saint Privat en Périgord »

La mission d'archivage du CDG24 est achevée et la restitution de cette mission a été réalisée courant février. A la suite de cette restitution, il est apparu que de veilles archives ont été retrouvées à Saint Antoine-Cumond et nécessitent une mission complémentaire du service itinérant des

archives du CDG24. De plus, une autre mission d'archivage est indispensable pour traiter les documents de la nouvelle commune Saint Privat en Périgord depuis la fusion en 2017. Le montant de ces missions s'élève à 5 400,00 € (1800,00 € pour les archives anciennes de Saint Antoine-Cumond et 3 600,00 € pour les archives de la commune Nouvelle Saint Privat en Périgord depuis 2017).

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, valide, à l'unanimité (16 voix pour), la mission complémentaire proposée par le service itinérant d'archivage du centre de gestion de la Dordogne.

SÉCURITÉ

11/ Plan communal de sauvegarde – Engagement dans la réalisation d'un PCS pour risque incendie de forêt.

La commune de Saint Privat en Périgord est située dans une zone propice aux risques de feux de forêt, c'est pourquoi la préfecture préconise la mise en place d'un plan de sauvegarde communal pour risque incendie de forêt. Une fois, les travaux débutés, la commune doit soumettre son projet finalisé à la préfecture pour validation.

Madame Le Maire demande à Monsieur CLAIRAUD et Monsieur COMDEMINE qui ont assisté à la réunion sur le thème du Plan Communal de Sauvegarde initié par la préfecture de la Dordogne de résumer les démarches à entreprendre pour la mise en place d'un PCS et les missionne d'étudier le dossier afin de le présenter ultérieurement.

CONVENTIONS

12/ Renouvellement de la convention SPA

Il nous est proposé de renouveler la convention en cours avec la SPA de Bergerac pour l'année 2023 pour un montant de 0,90€ par habitant soit 1 004,40 €.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, valide, à l'unanimité (16 voix pour), le renouvellement de la convention avec la SPA de Bergerac.

13/ Renouvellement de la convention avec l'ATD et adhésion et approbation des statuts de l'ATD24

L'adhésion à L'ATD24 permet à la collectivité d'avoir accès, sans frais supplémentaires, aux services suivants :

- Conseils, études d'opportunité et études de faisabilité de la direction aménagement territorial
- Assistance juridique et administrative de la direction gestion des territoires
- SATESE, suivi de nos stations
- Souscrire aux missions optionnelles proposées par l'ATD24

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, valide, à l'unanimité (16 voix pour), le renouvellement de la convention de l'ATD24 ainsi que la validation des nouveaux statuts.

14/ Renouvellement de la convention avec la Mission Locale Ribéracois Vallée de L'Isle

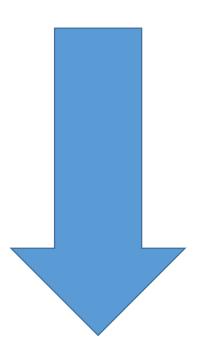
Il s'agit de renouveler la convention en cours avec la Mission locale Ribéracois Vallée de L'Isle, pour l'année 2023, celle-ci s'élève à 1,00 € par habitant, soit 1 116,00 €.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, valide, à l'unanimité (16 voix pour), le renouvellement de la convention avec la Mission Locale du Ribéracois.

15/ Participation Triennale de la commune aux transports scolaires

La commune participe à la tarification du transport scolaire pour les enfants qui utilisent ce service. Le service des transports scolaires de la région nous informe de l'évolution tarifaire sur les trois prochaines années. Cette évolution tarifaire est notamment due à la conjoncture actuelle (augmentation des coûts des énergies, inflation, etc.).

L'objectif est de poursuivre cette participation de manière à éviter que les familles qui bénéficient de ce service ne soient pas impactées par cette augmentation de tarifs. Ainsi, vous trouverez à la suite les tableaux faisant apparaître cette nouvelle tarification sur les trois ans à venir (2023/2024 – 2024/2025 – 2025/2026).





TRANSPORT SCOLAIRE RENTREE 2023/2024

MODULATION DE LA TARIFICATION REGIONALE POUR LES ELEVES DE PRIMAIRES

NOM DE L'A02 : Commune St Privat en Périgord

DEMI-PENSIONNAIRES PRIMAIRES

TARIFS REGION 2023				MODULATION DU PARTENAIRE A02 EN € TTC			RESTE A CHARGE AUX FAMILLES		
TRANCHE	EN€TTC	FRATRIES -30 % (3ème enfant)	FRATRIES - 50% (4ème enfant et +)	PARTICIPATION A02	FRATRIES -30 % (3ème enfant)	FRATRIES - 50% (4ème enfant et +)	TARIFS FAMILLES	FRATRIES -30 % (3ème enfant)	FRATRIES - 50% (4ème enfant et +)
1	30,00€	21,00€	15,00€	20,00€	14,00€	10,00€	10,00 €	7,00€	5,00€
2	52,50€	36,75 €	26,25€	27,50€	19,25€	13,75€	25,00€	17,50€	12,50€
3	84,00€	58,80 €	42,00€	51,00€	35,70€	25,50€	33,00 €	23,10€	16,50€
4	118,50 €	82,95 €	59,25 €	85,50 €	59,85 €	42,75 €	33,00 €	23,10€	16,50 €
5	156,00€	109,20 €	78,00 €	123,00€	86,10€	61,50 €	33,00€	23,10€	16,50€
NAD	202,50€	141,75€	101,25€	169,50€	118,65 €	84,75 €	33,00€	23,10€	16,50€
NAVETTE RPI	30,00€	21,00€	15,00€	0,00€	0,00€	0,00€	30,00€	21,00€	15,00€
FAMILLE D'ACCUEIL (T3)	84,00€			51,00€	35,70€	25,50€	33,00€		
TARIF après les vacances de printemps	24,00 €			14,00€	9,80€	7,00 €	10,00€		
FRAIS DE DOSSIER (après 20/07)	24,00€			0,00€	0,00€	0,00€	24,00 €		
Seule la tranche l'reste inchangée En a				cipation de la commune ugmentation pour ne pas cter les familles			augmentation pour les		



TRANSPORT SCOLAIRE RENTREE 2024/2025

MODULATION DE LA TARIFICATION REGIONALE POUR LES ELEVES DE PRIMAIRES

NOM DE L'A02:

DEMI-PENSIONNAIRES PRIMAIRES

TARIFS REGION 2024			MODULATION DU PARTENAIRE A02 EN € TTC			RESTE A CHARGE AUX FAMILLES			
TRANCHE	EN€TTC	FRATRIES -30 % (3ème enfant)	FRATRIES - 50% (4ème enfant et +)	PARTICIPATION A02	FRATRIES -30 % (3ème enfant)	FRATRIES - 50% (4ème enfant et +)	TARIFS FAMILLES	FRATRIES -30 % (3ème enfant)	FRATRIES - 50% (4ème enfant et +)
1	30,00€	21,00€	15,00€	20,00€	14,00€	10,00€	10,00 €	7,00€	5,00€
2	54,00€	37,80€	27,00€	29,00€	20,30€	14,50€	25,00 €	17,50€	12,50€
3	87,00€	60,90 €	43,50€	54,00€	37,80€	27,00€	33,00 €	23,10€	16,50€
4	123,00€	86,10€	61,50 €	90,00€	63,00€	45,00€	33,00 €	23,10€	16,50€
5	162,00€	113,40€	81,00 €	129,00€	90,30€	64,50 €	33,00 €	23,10€	16,50€
NAD	210,00€	147,00€	105,00 €	177,00€	123,90€	88,50€	33,00 €	23,10€	16,50€
NAVETTE RPI	30,00€	21,00€	15,00€	0,00€	0,00€	0,00€	30,00€	21,00€	15,00€
FAMILLE D'ACCUEIL (T3)	87,00€			54,00€	37,80€	27,00€	33,00 €		
TARIF après les vacances de printemps	24,00€			14,00€	9,80€	7,00 €	10,00€		
FRAIS DE DOSSIER (après 20/07)	24,00€			0,00€	0,00€	0,00€	24,00€		





TRANSPORT SCOLAIRE RENTREE 2025/2026

MODULATION DE LA TARIFICATION REGIONALE POUR LES ELEVES DE PRIMAIRES

NOM DE L'A02 : Commune St Privat en Périgord

DEMI-PENSIONNAIRES PRIMAIRES

TARIFS REGION 2025				MODULATION DU PARTENAIRE A02 EN € TTC			RESTE A CHARGE AUX FAMILLES		
TRANCHE	EN€TTC	FRATRIES -30 % (3ème enfant)	FRATRIES - 50% (4ème enfant et +)	PARTICIPATION A02	FRATRIES -30 % (3ème enfant)	FRATRIES - 50% (4ème enfant et +)	TARIFS FAMILLES	FRATRIES -30 % (3ème enfant)	FRATRIES - 50% (4ème enfant et +)
1	30,00€	21,00€	15,00€	20,00€	14,00€	10,00€	10,00 €	7,00€	5,00€
2	57,00€	39,90 €	28,50€	32,00€	22,40€	16,00€	25,00 €	17,50€	12,50€
3	90,00€	63,00€	45,00€	57,00€	39,90€	28,50€	33,00 €	23,10€	16,50€
4	127,50€	89,25€	63,75€	94,50 €	66,15€	47,25 €	33,00 €	23,10€	16,50€
5	168,00€	117,60 €	84,00 €	135,00€	94,50€	67,50€	33,00 €	23,10€	16,50€
NAD	219,00€	153,30€	109,50 €	186,00€	130,20€	93,00€	33,00 €	23,10€	16,50€
NAVETTE RPI	30,00€	21,00€	15,00€	0,00€	0,00€	0,00€	30,00€	21,00€	15,00€
FAMILLE D'ACCUEIL (T3)	90,00€			57,00€	39,90€	28,50€	33,00 €		
TARIF après les vacances de printemps	24,00€			14,00€	9,80 €	7,00€	10,00€		
FRAIS DE DOSSIER (après 20/07)	24,00€			0,00 €	0,00€	0,00 €	24,00€		



COMMERCE - BOULANGERIE COMMUNALE

16/ Bail de la nouvelle boulangerie

Les travaux de la nouvelle boulangerie communale à Saint Antoine-Cumond sont achevés, celle-ci ouvrira ses portes la semaine du 03/04/2023 (semaine 14), Après étude, le loyer est estimé à 615,00 € HT, soit un loyer de 738,00 € TTC mensuel.

Dans cette étude, ont été pris en compte, tous les travaux de la boulangerie, les subventions obtenues pour sa réalisation ainsi que l'emprunt réalisé à cet effet.

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal de se positionner au sujet du bail établi pour la location en faveur de Monsieur ALEXANDRE, boulanger de la commune avec lequel le projet avait été mis en place.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité (16 voix pour) de contractualiser le bail de location avec Monsieur Franck ALEXANDRE, actuel boulanger et de fixer le loyer de la Boulangerie communale à 615,00 € HT soit un montant de 750,00 € TTC.

QUESTIONS DIVERSES

Point musée

Messieurs Alain LUCOT et Dominique RABOISSON souhaitaient intervenir et faire un point sur les travaux concernant le musée et sur la mise en valeur de celui-ci au travers de ses atouts. Ils tiennent avant tout à remercier la qualité du travail effectué par les agents des services techniques dans la réfection du Musée (travaux de peinture et de remise en état) ainsi qu'aux différentes personnes qui ont apporté leur concours.

Aujourd'hui, ils souhaitent mettre en valeurs un Cluzeau qui existait dans l'enceinte du musée, après étude, ils exposent leurs travaux et ce qu'ils envisagent pour celui-ci (installation d'une plaque de verre transparente avec éclairage de celui-ci). Le but étant si possible de pouvoir effectuer les travaux avant cet été pour l'ouverture aux visites.

Point formation des élus « cimetière »

Monsieur Dominique RABOISSON fait un bref retour sur la formation intéressante qu'il a eu sur les cimetières et leur gestion, il précise que celle-ci lui a apporté beaucoup d'informations, notamment sur la partie reprise de concession. Il conseille à l'ensemble des élus qui le souhaitent de s'inscrire à ce type de formation.

Point Église de Festalemps

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal le dossier église Saint Martin de Festalemps. Elle explique que celui-ci est en cours et que la consultation des lots est mise en ligne sur la plateforme des marchés publics. Elle explique également les difficultés rencontrées dans le cadre de l'élaboration de ce dossier (notamment au niveau des aides demandées auprès des différentes instances : DRAC – département – État – etc.).

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20H30.

Lordre du jour étant épaise la séance est levée à zoriso.								
	DIFFUSION							
Pascale ROUSSIE-NADAL	Dominique RABOISSON	Rémi CHAUSSADE						
Christine VAYSSE	Denise RAGOT	Alain LUCOT						
Pierre de CUMOND	Joëlle STRUFFERT	Hélène PRADIER						
Éric MONROUX	Cyril CONDEMINE	Jean-Louis VESSIERE						
Fabienne PICHOT	Christine CHARRIER							
Didier JACQUIN	Joëlle REYREL							
Marie-Christine MALBEC ANDRIEUX	Maxime CLAIRAUD							